PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 20/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

DEMEURANCE VAL DE SEINE – Constitution de société

Référence : L014339

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 28 octobre 2022 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 18/10/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DEMEURANCE VAL DE SEINE Objet social : La construction de maisons individuelles,La réalisation de tous travaux d'extension et de rénovation,L'acquisition et la revente de terrains et toutes opérations de marchand de biens,Toutes opérations de promotion immobilière,La fabrication, réalisation, commercialisation de bâtiments et autres constructions,La réalisation de tous travaux de gros oeuvre ou de second oeuvre concourant à l'objet principal,L'importation et (ou) l'exportation de matériaux et autres produits liés à la réalisation de l'objet principal. Siège social : Rue du Clos Matignon 35400 Saint-Malo. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : MAISONS DEMEURANCE, SAS au capital de 250000 €, ayant son siège social Rue du Clos Matignon 35400 Saint-Malo, 377 539 317 RCS de Saint-Malo Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément : Sous réserve du respect du droit de préemption institué même entre associés, les actions ne peuvent être cédées ou transmises à des tiers, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Saint-Malo

Consulter cette annonce en ligne

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE